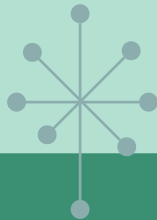


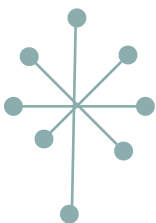
Code de vie

École de la Grande-Ourse

Service de garde de la Petite-Ourse



Année scolaire 2026-2027



Les objectifs

Mission éducative de l'école

L'école de la Grande-Ourse s'engage à soutenir le développement global de ses élèves en favorisant leur socialisation, leur apprentissage et leur qualification, dans un environnement stimulant, bienveillant et sécurisant.

Objectif du code de vie

Le code de vie vise à instaurer un climat harmonieux, respectueux et inclusif, propice au bien-être et à la sécurité de tous. Il repose sur un cadre d'intervention commun, où chaque action éducative cherche à corriger les comportements inappropriés dans l'optique que chaque élève a le potentiel de progresser.

Valeurs et règles de conduites

Les règles établies ont pour objectif d'établir un cadre en matière de civisme dans les écoles en définissant un ensemble de comportements et d'attitudes qui témoignent du respect des personnes et de l'environnement, des règles et des valeurs de la communauté éducative. L'école valorise un milieu de vie où la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des principes partagés, permettant à chacun de se sentir respecté et en sécurité, dans un climat favorable aux apprentissages et à l'épanouissement.

Approche d'intervention

Les interventions sont guidées par les principes de justice, d'équité et de respect. La rigueur, la constance et la persévérance dans l'application des règles sont essentielles pour obtenir des résultats positifs et durables.

Engagement

Les élèves doivent faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire. La collaboration active des élèves et des parents est indispensable pour assurer le succès de cette démarche éducative.

Les valeurs

Pourquoi des valeurs ?

Les valeurs reflètent l'importance que l'on accorde à un principe, une croyance ou une conviction. Elles influencent les réflexions et les choix des individus, en plus d'orienter les actions de ceux qui font partie d'un même groupe. Les valeurs servent à contribuer au mieux-être et au mieux-vivre individuel et collectif.

En 2022-2023, l'ensemble des élèves, des parents et des membres du personnel de la Grande-Ourse ont eu la chance de s'exprimer sur les valeurs prioritaires à mettre à l'avant plan dans notre école. Ces valeurs teintent notre projet éducatif, nos approches et nos orientations au quotidien. Elles permettent d'assurer un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous.

Voici les trois valeurs prioritaires pour la Grande-Ourse et la Petite-Ourse. Ces trois valeurs se retrouvent dans le code de vie de l'école et du service de garde. La sécurité de tous est à la base de nos orientations et décisions.

Valeur 1	Respect
Valeur 2	Autonomie
Valeur 3	Engagement
SÉCURITÉ	

Pour être en harmonie avec les valeurs de l'école et du service de garde, les classes alternatives ont bâti une grille explicative des comportements attendus selon les différents lieux de l'établissement. Dans ce contexte, l'autonomie et l'engagement font partie de la même catégorie

Le civisme

Mon comportement est empreint de civisme¹.

- J'agis et je communique de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé.
- Je respecte l'autorité du personnel de l'école.
- Je respecte le fonctionnement de l'école et de la cour de l'école.
- Je respecte les autres dans mes gestes et mes paroles.
- J'utilise le titre de « madame » ou de « monsieur » pour m'adresser au personnel de l'école.
- Je vouvoie le personnel de l'école.
- Je ne pose aucun acte d'intimidation ou de violence.
- Je respecte la réputation et la vie privées des autres élèves et du personnel de l'école en demandant leur autorisation avant de prendre une photo ou une vidéo.
- J'utilise de façon appropriée les réseaux sociaux.

¹ Article 18.1 de la loi sur l'instruction publique du Québec.

Code de vie

École de la Grande-Ourse



En tout temps, je suis respectueux dans mes paroles et mes gestes envers tout le monde.

Par lieu	Respect	Autonomie et Engagement	Sécurité
Cour d'école	• Je joue selon les règles établies. • J'ai un bon esprit sportif. • Je prends soin du matériel et de l'environnement. • J'écoute les consignes de toutes les personnes qui surveillent.	• Je fais de bon choix de jeu. • Au signal, j'arrête de jouer et j'aide à ranger le matériel. • Lorsque tout est rangé, je me place en rang. • Je règle mes conflits de façon adéquate et au bon moment.	• J'agis de façon sécuritaire. • J'avise un surveillant si un ballon sort de la cour d'école.
Corridor CEB et escaliers	• Je suis silencieux. • Je suis patient et ne dépasse pas les autres.	• Je me dirige au bon endroit sans perdre de temps. • J'apporte tout le matériel nécessaire.	• Je marche calmement. • Je circule à droite, un derrière l'autre. • Je monte et descends une marche à la fois.
Casiers	• Je suis silencieux. • J'utilise adéquatement mon casier ou mon crochet.	• Je range adéquatement mes vêtements à l'endroit désigné.	• J'utilise un petit espace. • Je ferme et j'ouvre délicatement la porte de mon casier.
Gymnase	• Je prends soin du matériel. • Je joue selon les règles établies. • J'ai un bon esprit d'équipe. • J'encourage et aide les autres.	• Je fais preuve de plaisir-contrôle. • Je range le matériel adéquatement et au bon endroit. • J'avise un adulte avant de sortir du gymnase.	• J'ai des vêtements adéquats pour pratiquer du sport. • Je porte des espadrilles attachées dans mes pieds. • Je suis responsable de ma sécurité et de celle des autres.
Vestiaire	• Je suis calme. • Je respecte les effets personnels des autres.	• J'apporte mon costume d'éducation physique. • Je me change en respectant le temps alloué.	• J'agis de façon sécuritaire. • Avant de sortir du vestiaire, je porte mes souliers attachés dans mes pieds.

	Respect	Autonomie et Engagement	Sécurité
Corridor 400	Lors de l'habillage /déshabillage : • Je me change en silence. • Je chuchote si nécessaire.	Lors de l'habillage /déshabillage : • Je m'habille rapidement. • Je range adéquatement mes vêtements et mon matériel à l'endroit désigné.	Lors de l'habillage /déshabillage : • J'utilise un petit espace.
	Lorsque je travaille au corridor : • Je chuchote si nécessaire.	Lorsque je travaille au corridor : • J'effectue le travail demandé. • Je range adéquatement le matériel que j'ai utilisé.	Lorsque je travaille au corridor : • J'utilise un petit espace. • J'utilise le matériel adéquatement. • Je pousse ma chaise lorsque j'ai terminé de travailler.
	Lorsque je me déplace : • Je circule en silence. • Je suis patient et ne dépasse pas les autres.	Lorsque je me déplace : • Je me dirige au bon endroit. • Je retourne à ma classe sans perdre de temps.	Lorsque je me déplace : • Je marche. • Je suis calme. • Je porte mes souliers attachés dans mes pieds.
Toilette	• Je parle à voix basse seulement si nécessaire. • Je préserve l'intimité des autres. • Je laisse les lieux propres.	• J'attends mon tour sur le seuil de la porte sans dépasser les autres élèves. • Je retourne dans ma classe sans perdre de temps.	• Je suis calme. • Je me lave les mains.
Bibliothèque	• Je lis en silence. • Je parle à voix basse si nécessaire. • Je manipule les livres délicatement.	• Je choisis une place qui favorise une lecture calme. • J'utilise adéquatement mon assise. • Quand je quitte ma place, je replace le matériel utilisé. • Je range les livres aux bons endroits.	• Je me déplace en marchant. • Je garde mes chaussures dans mes pieds. • Je m'assois aux endroits prévus pour lire.

Code de vie

Service de garde la Petite-Ourse

En tout temps, je suis respectueux dans mes paroles et mes gestes envers tout le monde.

Salle à diner

Respect

- Je m'adresse poliment aux adultes ainsi qu'à mes pairs.
- Je parle d'un ton de voix normal.
- Lorsque la lumière est éteinte, j'arrête de parler pour écouter la consigne.
- J'utilise adéquatement mon espace à la table.
- J'utilise un petit espace.
- Lorsque je mange, j'ai de bonnes manières.

Autonomie et engagement

- Je mets mon repas sur le chariot.
- Je garde l'endroit propre.
- Je mange dans le temps alloué.
- Si j'ai besoin d'un ustensile, je me dirige vers le comptoir et je le demande à un adulte.
- Lorsque j'ai terminé de manger, je vais porter ma boîte à lunch dans ma case ou sur le chariot.
- Ensuite, je joue à un jeu calme à ma table.
- Au signal, je range le matériel utilisé et je vais m'habiller pour sortir jouer dehors.

Sécurité

- Je reste assis à ma place jusqu'à la fin de la période du repas.
- Si je dois me lever, je me déplace en marchant et je retourne à ma place sans perdre de temps.
- J'avise l'éducatrice avant de sortir du service de garde.

Procédures et fonctionnement général

Présence	L'élève a l'obligation de participer à toutes les activités et à tous les cours inscrits à son horaire. L'élève est ponctuel et assidu.
Arrivée à l'école	Il est de la responsabilité du parent de transporter son enfant selon l'horaire de l'école. L'accueil se fait entre 7h55 et 8h05 dans la cour extérieure.
Porte d'entrée	J'utilise la porte près du service de garde pour entrer et sortir de l'école.
Retard	Lors d'un retard, j'utilise la porte principale du Centre Élisabeth Bruyère. Le parent accompagne son enfant jusqu'à sa classe à l'étage de la Grande-Ourse.
Absence	Le parent est responsable de déclarer l'absence sur Clic-École (onglet absence). Lors des absences de plusieurs jours (voyage, tournoi), les enseignantes ne fournissent pas à l'avance les travaux et ne reprendront pas les notions vues en classe. Il n'y aura pas de reprise d'évaluation.
Départ	Lorsqu'un élève doit quitter l'école pendant les heures de classe, le parent est tenu de venir le chercher directement à sa classe. Lors des sorties éducatives, le parent informe l'enseignante lorsqu'il quitte avec son enfant.
Objets personnels	Les objets personnels (ex : jouet) demeurent à la maison sauf lorsque cette utilisation est permise à des fins pédagogiques, et ce, avec l'autorisation écrite d'un membre du personnel. L'école n'est pas responsable des bris et des objets perdus ou volés.
Appareil électronique	L'utilisation du début jusqu'à la fin du jour de classe, du cellulaire, des écouteurs ou tout autre appareil mobile personnel (ex : IPod, iPad, montre intelligente) autant sur le terrain et dans les bâtiments de l'école qu'à l'extérieur de ceux-ci lors d'activité scolaire, est interdite, sauf lorsque cette utilisation est requise à des fins pédagogiques, et ce, à la demande de l'enseignant et/ou l'état de santé de l'élève. En cas de non-respect, un premier avertissement sera émis. Advenant une récidive, ces derniers seront retirés pour une période minimale de 24 heures et les parents devront venir les récupérer à l'école. Le parent évite l'utilisation d'appareils électroniques lorsqu'il est en coéducation, sauf à des fins pédagogiques.
Collations	Nous encourageons les collations saines qui favorisent la concentration.
Collation spéciale / cadeau	L'équipe-école a fait le choix d'organiser le déroulement des journées spéciales (Halloween, St-Valentin) et des privilèges. À cette fin, elle demande aux parents de ne pas fournir de collations spéciales, de bonbons ou de cadeaux à offrir aux autres élèves de l'école sans avoir consulté un membre de l'école.
Objets indésirables	Les objets obscènes, menaçants ou pouvant constituer une arme (canif, pistolet à air comprimé, etc.) sont interdits à l'école et au service de garde. Il en est de même pour les vêtements qui présentent un message ou une image de violence.
Code vestimentaire	L'élève se présente à l'école dans une tenue vestimentaire propre, dans laquelle il est confortable et qui convient à un milieu d'éducation.
Grands froids	En hiver, même lorsqu'il fait très froid, nous tentons de maintenir les récréations à l'extérieur autant que possible. Merci de vêtir vos enfants en conséquence et de prévoir des vêtements de rechange (y compris une paire de bas).

Procédures et fonctionnement général

Santé des élèves	Il est très important de signaler tout changement de situation médicale en cours d'année (maladie, nouvelle prescription, etc.).
Médicaments	Le parent doit compléter et signer un formulaire autorisant les intervenants à administrer un médicament en cas de besoin.
Allergies	Le parent est responsable d'informer les intervenants si son enfant souffre d'allergies et d'aviser dès qu'il y a des changements. Si l'enfant a un auto-injecteur d'épinéphrine, celui-ci doit être fourni à l'école.
Circulation dans l'école	L'école est avant tout un lieu de travail et d'apprentissages. L'accès est réservé aux parents pour leur implication. La porte principale du Centre Élizabeth Bruyère est l'accès à privilégier. Nous vous demandons de circuler en silence dans les corridors du CEB pour respecter les étudiants du centre.
Stationnement	À l'avant de l'école, trois stationnements sont réservés aux visiteurs. Il s'agit de débarcadères permettant un arrêt d'une durée maximale de 15 minutes. Les parents qui doivent rester plus longtemps sont priés de se stationner dans les rues avoisinantes.
Concertation	À l'école de la Grande-Ourse, il y a un après-midi de concertation pour les enseignants le jour 9. Il n'y a pas de cours en après-midi. Le service de garde est ouvert lors de ces journées. L'inscription est obligatoire pour y être admis.
Fermeture d'école lors d'intempéries	Le site internet du CSSRN informe de la décision à compter de 6h30. Généralement, le service de garde demeure ouvert pour les élèves qui y sont inscrits. Si les cours reprennent en après-midi, les parents doivent transporter les élèves selon l'horaire habituel.
Journée d'intempéries sans fermeture d'école	Il revient aux parents de voir à la sécurité de leur enfant et de juger si la température est favorable pour l'envoyer à l'école. Lors de ces journées, l'horaire habituel s'applique. Les élèves doivent arriver entre 7h55 et 8h05.
Communication avec un intervenant	Le courriel demeure le moyen le plus efficace pour communiquer avec l'enseignant de votre enfant ou un autre intervenant de l'école (éducatrice spécialisée, direction, technicienne du service de garde, etc.). Il est de la responsabilité du parent de consulter régulièrement les courriels (et les indésirables) ainsi que l'agenda de leur enfant.
Secrétariat	Vous pouvez contacter le secrétariat de l'école par téléphone : 819-762-8161 #5228.
Changement d'adresse	Le parent avise le secrétariat en cas de changement d'adresse ou de courriel.
Tabac, alcool, vapoteuse et drogue	La loi interdit aux personnes mineures de fumer le tabac et/ou la vapoteuse. La loi interdit aux adultes de posséder, de consommer de l'alcool et/ou des drogues à l'école. La loi exige de fumer la cigarette ou la vapoteuse à 9 mètres de la porte d'un endroit public. L'interdiction s'applique aussi aux fenêtres et aux prises d'air de cet endroit. Les parents évitent l'usage de la cigarette ou de la vapoteuse lorsqu'ils sont en présence d'élèves, et ce, même lors des activités extérieures.

Remerciement

Un immense merci aux membres de l'équipe école pour la mise à jour de ce document.

- **Audrey Boisvert** (enseignante)
- **Christine Marcotte** (enseignante)
- **Gabrielle Côté** (enseignante)
- **Mélanie Bolduc** (enseignante)
- **Caroline Brousseau** (enseignante)
- **Darcie Barrette** (enseignante)
- **Julie Rivet** (enseignante)
- **Chantal Migneault**(enseignante)
- **Tara Gaudet** (éducatrice spécialisée)
- **Sylvie Lefort** (technicienne en service de garde)
- **Carine Lessard** (directrice adjointe)
- **Julie Houle** (directrice)